# A.C.O.P

ASSOCIATION DES CONSEILLÈRES.ERS D'ORIENTATION DU PRIVÉ

# ÉMIS PAR:

LE COMITÉ D'ACTIONS DE L'A.C.O.P. VISANT LE CRÉDIT D'IMPÔT ET L'EXEMPTION DE LA TVQ POUR LES SERVICES D'ORIENTATION

# HARMONISATION DES INCITATIFS FISCAUX

POUR UN MEILLEUR ACCÈS AUX SERVICES D'ORIENTATION AU PRIVÉ AXÉS SUR LE MIEUX-ÊTRE PERSONNEL ET PROFESSIONNEL

À l'attention de :

Monsieur Éric Girard Ministre des Finances du Québec

# **OBJECTIF DU MÉMOIRE:**

Obtenir l'accès au crédit d'impôt pour frais médicaux ainsi qu'à l'exonération de la taxe de vente du Québec (TVQ) pour les services d'orientation, et ce, à titre de membre à part entière des professions de la santé mentale et des relations humaines.

# **RÉDIGÉ PAR:**

Le Comité d'actions visant le crédit d'impôt et l'exemption de la TVQ pour les services d'orientation de l'Association des conseillères et des conseillers d'orientation du privé (A.c.o.P.)

#### MEMBRES DU COMITÉ

Mélodie Brochu, c.o.

Isabelle Komlosy, c.o.

Guylaine Laroche, c.o.

Avec la collaboration de : Claude Nadon, c.o. (président et porte-parole du Conseil d'administration de l'A.c.o.P.)

#### **CONTACT ET INFORMATIONS:**

Isabelle Komlosy, c.o.

(450) 525-9699

ikomlosy.co@lacop.ca

<sup>\*</sup> Le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte et inclut les personnes de tout genre.

# **TABLE DES MATIÈRES**

INTRODUCTION	7
1. LA PROFESSION DE CONSEILLERS D'ORIENTATION	8
1.1. L'ASSOCIATION DES C.O. DU PRIVÉ (A.c.o.P.)	9
1.2. LES SERVICES D'ORIENTATION AU PRIVÉ	9
1.3. LES COMPÉTENCES DES CONSEILLERS D'ORIENTATION	10
1.4. CONSEILLER D'ORIENTATION - PROFESSION RECONNUE DU DOMAINE DE LA SANTÉ MENTALE DES RELATIONS HUMAINES (DSMRH)	ET 10
2. LES BIENFAITS DES SERVICES D'ORIENTATION (AU PRIVÉ) SUR L'INDIVIDU	12
2.1. UNE MEILLEURE ADÉQUATION ENTRE LES INDIVIDUS ET LEURS CHOIX	13
2.2. LES STRATÉGIES D'ADAPTATION ET LE RÉTABLISSEMENT DE L'AUTONOMIE SOCIOPROFESSIONNELLE	13
2.3. EN AMONT ET EN AVAL DU DIAGNOSTIC D'UN PROBLÈME DE SANTÉ MENTALE ET PHYSIQUE	14
3. LES ENJEUX SOCIAUX DES SERVICES D'ORIENTATION AU PRIVÉ	15
3.1. LES INDICATEURS DE BIEN-ÊTRE D'UNE SOCIÉTÉ	16
3.2. LE RÔLE CENTRAL DU TRAVAIL DANS LE MIEUX-ÊTRE COLLECTIF	16
3.3. LES EFFETS DE LA PANDÉMIE SUR LA DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE DES QUÉBÉCOIS	17
4. L'OPTIMISATION DE L'ÉQUITÉ INTERPROFESSIONNELLE ET FISCALE	18
4.1. LE MEILLEUR APPARIEMENT DES BESOINS ET DES SERVICES PROFESSIONNELS DISPONIBLES	18
4.2. L'IMPACT DE LA DISTRIBUTION INÉGALE DES INCITATIFS FISCAUX	19
4.3. L'EXONÉRATION DE TVQ ET LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR FRAIS MÉDICAUX	20
CONCLUSION	21

#### INTRODUCTION

Tout au long de leur vie, les êtres humains sont amenés à prendre des décisions liées à leur carrière, leur formation ou leur vie personnelle. Le marché du travail évoluant constamment, les individus doivent relever différents défis pour se maintenir dans leur vie professionnelle et réaliser leurs objectifs tout au long des différentes étapes de leur carrière. Par le fait même, le besoin de se poser, de réfléchir et de procéder à certains ajustements ou changements, afin de se sentir plus accompli dans leur travail et dans leurs études, devient souvent nécessaire. De plus, avec la pandémie et les changements organisationnels et scolaires qui en ont découlés, les remises en question ont été nombreuses pour plusieurs personnes. La perte de repères et de sens a amené les gens à consulter les conseillers d'orientation, afin d'améliorer leur mieux-être au travail, dans leurs études et dans leur vie quotidienne.

Au Québec, les conseillers d'orientation (c.o.) permettent de répondre aux besoins des personnes liés à la relation individu-travail-formation. En effet, les c.o. accompagnent les individus dans la prise de décision, le déploiement de leur capacité d'adaptation et la conciliation de leurs différents rôles (parent, travailleur, proche aidant, étudiant, etc.).

De plus en plus de Québécois consultent des conseillers d'orientation au privé pour les aider à faire des choix éclairés dans leur vie professionnelle et personnelle et pour les aider à gérer des situations de stress vécues au travail ou dans leurs études.

Dans ce mémoire, il sera question de la nécessité d'harmoniser les incitatifs fiscaux pour donner un meilleur accès à la population aux services d'orientation du secteur privé et ainsi favoriser le mieux-être personnel et professionnel des Québécois.

Pour ce faire, dans un premier temps, nous présenterons la profession de conseiller d'orientation, en tenant compte notamment de sa place reconnue à l'intérieur des professions du domaine de la santé mentale et des relations humaines (DSMRH) ainsi que la place des services d'orientation offerts au privé à la population. Dans un deuxième temps, nous nous concentrerons sur les bienfaits individuels des services d'orientation. Puis, il sera question des enjeux sociaux auxquels répondent les services d'orientation. Finalement, au cœur de notre présente demande, il sera question de la nécessaire optimisation de l'équité interprofessionnelle et fiscale à l'intérieur des professions du DSMRH, et ce, au bénéfice de la population québécoise.

### 1. LA PROFESSION DE CONSEILLERS D'ORIENTATION

La profession de conseiller d'orientation est souvent méconnue du grand public. L'image collective de la profession est celle du conseiller d'orientation au secondaire que l'on voit une ou deux fois dans son parcours scolaire. Tel que le précise la présidente de l'OCCOQ, Mme Josée Landry, c.o. « Il est vrai que la croyance populaire qui restreint notre intervention au choix de carrière des élèves du secondaire représente un cliché bien ancré »<sup>1</sup>.

Or, cette profession du domaine de la relation d'aide vise à accompagner les individus tout au long de leur vie et elle se déploie dans différents milieux de travail. En effet, nous retrouvons des conseillers d'orientation dans le domaine de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de l'employabilité, de la réadaptation, dans les cabinets-conseils (ressources humaines, pratique privée, etc.), en entreprise, en organisme communautaire et au sein de la fonction publique.

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ) regroupe plus de 2500 membres. De ceux-ci, plus de 500 membres ont une pratique privée, c'est-à-dire qu'ils rencontrent des clients qui doivent défrayer pour recevoir des services d'orientation, de réorientation, de réadaptation ou de coaching en lien avec leur carrière ou de conciliation entre celle-ci et leurs autres sphères de vie. Ils peuvent aussi rencontrer des clients référés par des tiers payeurs, tels que les programmes d'aide aux employés (PAE), les compagnies d'assurance la CNESST, la SAAQ, l'IVAC et Services Québec (pour certaines ententes).

Il est également important de préciser que pour porter le titre de c.o., nous détenons une maîtrise en orientation ou en counseling et sommes membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec. Les c.o. ont acquis des connaissances approfondies en santé mentale, des compétences solides en intervention et doivent maintenir leurs compétences à jour.

La présente section présentera l'Association des C.O. du Privé (A.c.o.P.), les services dispensés au privé, les compétences des conseillers d'orientation ainsi que la reconnaissance de la profession dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> OCCOQ (Février 2021). Magazine l'orientation. Vol.11 N°1, p.4. https://www.orientation.qc.ca/medias/iw/Magazine-fevrier-2021-VF-Web.pdf

# 1.1. L'ASSOCIATION DES C.O. DU PRIVÉ (A.c.o.P.)

L'Association des c.o. du privé regroupe des conseillers d'orientation qui exercent leur profession au privé. Cette association a pour but, entre autres, de promouvoir et de faire reconnaître l'expertise des conseillers d'orientation en tant que professionnels de la relation d'aide et de la santé mentale.

Créée en 2018, composée de membres qui pratiquent en cabinet privé ou dans des entreprises privées, l'association permet aux membres d'être des acteurs bénévoles actifs dans la consolidation et la promotion de la pertinence sociale<sup>2</sup> des conseillers d'orientation :



L'énoncé de pertinence sociale des conseillers et conseillères d'orientation :

« Les c.o., par leur expertise de la relation individu -travail-formation, visent le mieux-être personnel et professionnel en mobilisant le potentiel des personnes et en les aidant à prendre leur place dans la société tout au long de leur vie » .

#### 1.2. LES SERVICES D'ORIENTATION AU PRIVÉ

Les services d'orientation offerts au privé permettent de répondre à différents besoins de la population. Que ce soit pour choisir un programme de formation, prévenir un épuisement professionnel, faciliter un retour au travail suite à une dépression, prévenir ou contourner des difficultés d'adaptation en lien avec l'emploi occupé, permettre une réorientation de carrière, résoudre une situation conflictuelle au travail ou préparer sa retraite, les conseillers d'orientation du privé ont un impact positif sur la santé mentale de la population québécoise en visant le mieux-être des individus dans leur travail, leurs études et leur vie en général.

La clientèle qui consulte au privé se compose d'étudiants, d'adultes, de personnes préretraitées ou retraitées et d'immigrants. Nous rencontrons également plusieurs clients qui ont des diagnostics de problèmes de santé mentale ou qui ont un handicap. Ainsi, une grande partie de la population québécoise est rejointe par les services offerts.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> OCCOQ (2016). L'énoncé de pertinence sociale de la profession de conseiller d'orientation. Espace compétence.

#### 1.3. LES COMPÉTENCES DES CONSEILLERS D'ORIENTATION

Le profil des compétences générales des conseillers d'orientation<sup>3</sup> identifie 6 compétences clés qui servent d'assise à l'exercice de la profession : évaluer la situation de manière rigoureuse ; concevoir l'intervention en orientation ; intervenir directement ; exercer un rôle conseil auprès d'autres acteurs ; évaluer l'impact des interventions en orientation ; gérer sa pratique de manière à en assurer la rigueur et la pertinence, en conformité avec les normes en vigueur.

La première compétence, soit **évaluer la situation de manière rigoureuse** permet de faire ressortir l'importance du rôle des conseillers d'orientation dans la santé de la population québécoise. En effet, cette compétence professionnelle indique que le conseiller d'orientation doit :<sup>3</sup>

- Évaluer la demande d'aide ou la situation problématique.
- Évaluer le fonctionnement psychologique des personnes, dont leurs intérêts, leurs aptitudes et leurs fonctions cognitives et affectives, en tenant compte de leur état de santé mentale, y compris les risques suicidaires et homicidaires.
- Différencier le fonctionnement normal du fonctionnement pathologique chez la personne, en tenant compte des dimensions psychologiques, sociales et physiques.
- Évaluer les enjeux présents entre les personnes et leur environnement.
- Identifier les ressources et les limites de l'environnement
- Analyser la situation en s'appuyant sur les connaissances théoriques et pratiques appropriées.
- Transmettre verbalement ou par écrit aux acteurs concernés une analyse claire de la situation.

Cette compétence démontre bien le rôle central que les conseillers d'orientation accomplissent dans le maintien, le rétablissement et /ou l'adaptation de leur clientèle face au marché du travail. Ils ont un impact important, lors de leur évaluation et lors de leur intervention, sur la santé mentale des gens et leur mieux-être au travail et dans leurs études. Aussi, ils travaillent en collaboration avec d'autres professionnels de la santé, des services sociaux et de l'éducation.

# 1.4. CONSEILLER D'ORIENTATION - PROFESSION RECONNUE DU DOMAINE DE LA SANTÉ MENTALE ET DES RELATIONS HUMAINES (DSMRH)

Le projet de loi 21 (Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines), adopté en 2009 par l'Assemblée nationale du

OCCOQ (2011). Le profil des compétences générales des conseillers d'orientation. https://www.orientation.qc.ca/files/Profil-de-comp%C3%A9tences-des-conseillers-et-conseill%C3%A8res-d%E2%80%99orientation-du-Qu%C3%A9bec.pdf

Québec et entré en vigueur en 2012, a permis de redéfinir et de clarifier les rôles des différentes professions liées à la santé mentale, le tout dans le but d'assurer la protection du public, dont les clientèles plus vulnérables.

Ainsi, cette loi a permis de préciser le champ d'exercices des conseillers d'orientation du Québec et de reconnaître des activités réservées.

Le **champ d'exercices** des conseillers d'orientation est le suivant :

« Évaluer le fonctionnement psychologique, les ressources personnelles et les conditions du milieu, intervenir sur l'identité ainsi que développer et maintenir des stratégies actives d'adaptation dans le but de permettre des choix personnels et professionnels tout au long de sa vie, de rétablir l'autonomie socioprofessionnelle et de réaliser des projets de carrière chez l'être humain en interaction avec son environnement »<sup>4</sup>.

Également, le Code des professions reconnaît 4 activités réservées au conseiller d'orientation :

« Évaluer, en orientation, le fonctionnement psychologique, les ressources personnelles et les conditions du milieu d'une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité »<sup>5</sup>.

« Évaluer le fonctionnement psychologique, les ressources personnelles et les conditions du milieu d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation dans le cadre de la détermination d'un plan d'intervention en application de la Loi sur l'instruction publique »<sup>5</sup>.

« Évaluer le retard mental »5.

« Évaluer les troubles mentaux » (sous réserve d'une attestation de formation délivrée par l'OCCOQ)<sup>5</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Office des professions du Québec (OPQ). (Avril 2021). Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines – Guide explicatif. <a href="https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Publications/Guides/2020-21">https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Publications/Guides/2020-21</a> 020 Guide-explicatif-sante-rh-28-04-2021.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> OCCOQ (2022). Activités réservées aux c.o. <a href="https://www.orientation.qc.ca/fr/expertises-et-services-offerts#2">https://www.orientation.qc.ca/fr/expertises-et-services-offerts#2</a>

Plus concrètement, seuls les conseillers d'orientation peuvent exercer une démarche complète d'orientation pour certaines clientèles vulnérables, dont les personnes qui ont déjà reçu un diagnostic de trouble mental (par exemple les troubles anxieux, dépressifs, bipolaires, de personnalité limite, psychotique, etc.) ou neuropsychologique (par exemple le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, les troubles du spectre de l'autisme, le handicap intellectuel, les victimes d'accident vasculaire cérébral, etc.). De fait, en plus d'exiger d'avoir de solides connaissances en psychologie, ces démarches demandent une connaissance approfondie des enjeux entourant le monde du travail, d'où l'intervention nécessaire des conseillers d'orientation.

Ainsi, par la nature de leur travail et de leur champ d'expertise de la relation individu-travail-formation, les conseillers d'orientation sont au cœur des enjeux de santé mentale liés au maintien en emploi et aux études, la réorientation de carrière et le bien-être de la population québécoise.

# 2. LES BIENFAITS DES SERVICES D'ORIENTATION (AU PRIVÉ) SUR L'INDIVIDU

Le conseiller d'orientation est le professionnel de la relation d'aide habilité à intervenir et à poser un jugement clinique, en orientation scolaire et professionnelle, auprès des clientèles plus vulnérables, telles que celles atteintes d'un trouble de santé mentale et neuropsychologique ainsi que les élèves handicapés ou en difficulté adaptation (activité réservée)<sup>6-7</sup>.

La démarche très rigoureuse utilisée par les conseillers d'orientation permet, entre autres, de qualifier l'insertion professionnelle, d'anticiper les répercussions de la problématique sur la vie de personnes, et ce, à l'aide d'évaluation et de théories reconnues sur le plan scientifique. L'avis professionnel du conseiller d'orientation lui permet ainsi de faire des recommandations judicieuses à ses clients, afin d'aider ces derniers à cheminer et s'adapter à l'école ou sur le marché du travail. Il peut aussi faire des recommandations à d'autres professionnels, dans certaines circonstances.

Ainsi, les conseillers d'orientation qui interviennent auprès d'individus, qu'ils soient considérés comme étant vulnérables ou non, ont un impact majeur sur leur santé psychologique et physique. Ils permettent aux personnes qui les consultent, de faire des choix scolaires et professionnels adaptés pour eux, de développer des stratégies d'adaptation dans un monde en constant changement et de retrouver ou maintenir leur autonomie socioprofessionnelle.

OCCOQ. (2018). Activité réservée aux conseillers d'orientation. <a href="https://www.orientation.qc.ca/files/Broch\_E%CC%81val\_TroubleMental\_07052018.pdf">https://www.orientation.qc.ca/files/Broch\_E%CC%81val\_TroubleMental\_07052018.pdf</a>

OCCOQ. (2018). Guide d'application du projet de loi no 21. <a href="https://www.orientation.qc.ca/medias/iw/Guide-application-PL21-OCCOQ.pdf">https://www.orientation.qc.ca/medias/iw/Guide-application-PL21-OCCOQ.pdf</a>

Cette section s'attardera aux bienfaits des services d'orientation pour les individus, soit de favoriser une meilleure adéquation dans les choix professionnels et personnels, d'aider à mettre en place des stratégies d'adaptation satisfaisantes et d'accompagner en prévention ou pour un retour au travail les personnes qui vivent de l'épuisement professionnel ou avec une problématique de santé mentale.

#### 2.1. UNE MEILLEURE ADÉQUATION ENTRE LES INDIVIDUS ET LEURS CHOIX

Le choix d'un programme d'études ou d'une profession, s'il n'est pas bien adapté à la personne, peut entraîner des conséquences désastreuses sur sa santé physique et psychologique. Le conseiller d'orientation est le professionnel habilité à poser un jugement clinique sur cette adéquation entre la situation personnelle, les ressources d'un individu ainsi que les conditions et les exigences d'un programme de formation ou d'une profession.

Pour ce faire, le conseiller d'orientation fait une évaluation du fonctionnement psychologique, des ressources personnelles et des conditions du milieu de la personne<sup>8</sup>. Ainsi, les intérêts, les valeurs, la personnalité, les croyances, la confiance en soi, les aptitudes, le soutien social, l'état de santé, la famille, le soutien des collègues ainsi que les possibilités d'emploi et de formation sont tout autant de dimensions qui sont évaluées rigoureusement par le conseiller d'orientation. Cette évaluation est communiquée de manière professionnelle au client, tout au long des rencontres effectuées avec ce dernier, afin de l'amener à cheminer tout en ayant le souci de lui éviter un préjudice.

Un choix professionnel et scolaire fait au hasard ou encore effectué sur la base d'une seule dimension ne pourrait être un choix complètement éclairé. De plus, le processus d'orientation dans lequel le client s'implique avec l'accompagnement d'un conseiller d'orientation se décline en plusieurs phases, permettant ainsi le choix et l'élaboration d'un plan d'action. Peu de gens sont sensibilisés à tout ce qu'implique un choix scolaire et professionnel et c'est pourquoi, les conseillers d'orientation jouent un rôle important d'éducation auprès de la population.

# 2.2. LES STRATÉGIES D'ADAPTATION ET LE RÉTABLISSEMENT DE L'AUTONOMIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Le conseiller d'orientation aide les personnes se questionnant sur leur vie au travail à faire le point, à apporter des ajustements à leur situation et à se réorienter au besoin.

0

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> OCCOQ. (2010). Guide d'évaluation en orientation. <a href="https://orientation.qc.ca/files/Le-Guide-dwE2%80%99%C3%A9valuation-en-orientation.pdf">https://orientation.qc.ca/files/Le-Guide-dwE2%80%99%C3%A9valuation-en-orientation.pdf</a>

Pour ce faire, il accompagne les individus dans la compréhension de leur situation et l'activation de stratégies leur permettant de s'adapter à leur réalité. Par exemple, il peut aider une personne à trouver un travail qui correspond réellement à ses aspirations et également la supporter dans la prise de conscience de ses connaissances et compétences qui lui permettront d'occuper cet emploi avec confiance. Le conseiller d'orientation peut aussi accompagner un individu ayant besoin d'améliorer son employabilité parce qu'il œuvre dans un secteur d'emploi précaire. Il aide alors la personne à identifier des possibilités de formation qui le guideront vers un emploi qui lui apportera de la satisfaction et qui lui donnera l'opportunité d'utiliser une partie des compétences et connaissances développées dans le passé. Le conseiller d'orientation aide également la personne qui se sent prise dans une situation d'emploi qui ne lui convient plus, à faire le point sur sa vie professionnelle, personnelle et à réfléchir à ses valeurs. La personne peut alors, avec l'aide du conseiller, identifier des solutions qui viendront améliorer sa situation et retrouver un meilleur équilibre de vie.

Étant donné l'importance que le travail prend dans nos vies, l'impact d'une perte d'emploi ou d'une difficulté vécue au travail est majeur. Les interventions du conseiller d'orientation visent à aider la personne à trouver un sens à ses expériences, à identifier ses propres solutions et à devenir proactive plutôt que réactive aux situations qui s'imposent à elle.

# 2.3. EN AMONT ET EN AVAL DU DIAGNOSTIC D'UN PROBLÈME DE SANTÉ MENTALE ET PHYSIQUE

La prévention en santé psychologique au travail et à l'école fait également partie des interventions du conseiller d'orientation auprès des étudiants et des adultes que ce soit en lien avec l'épuisement professionnel ou scolaire, l'absentéisme, le présentéisme, l'anxiété. Une impression de manquer de défis peut également mener à un ennui et à une perte de sens au travail ayant des conséquences tout aussi néfastes sur la santé psychologique que le fait d'avoir des défis trop importants pour les ressources dont nous disposons. L'anxiété qui en résulte peut alors mener à l'épuisement professionnel et la dépression. L'équilibre est donc précaire et constitue un défi quotidien. Le niveau de détresse psychologique des individus qui consultent un conseiller d'orientation est souvent important.

Des études scientifiques québécoises montrent qu'environ 50% des personnes qui font appel aux services d'un conseiller d'orientation pour des consultations individuelles ont un niveau élevé de détresse psychologique. Elles montrent, en moyenne, une diminution statistiquement significative de

grande ampleur sur le plan clinique du niveau de détresse psychologique des personnes clientes au cours d'une démarche d'orientation professionnelle<sup>9</sup>.

Le conseiller d'orientation, par ses compétences solides en intervention et relation d'aide, apporte une présence et un soutien essentiel à l'individu en souffrance psychologique et la possibilité, à ce dernier, de raconter son expérience vécue au travail pour enfin se sentir entendu et compris. À travers la relation d'aide installée, le conseiller d'orientation amène la personne à cheminer et à apporter certains changements à sa situation. Le conseiller d'orientation a également un rôle important de sensibilisation auprès des milieux de travail afin qu'ils protègent mieux la santé de leurs employés.

# 3. LES ENJEUX SOCIAUX DES SERVICES D'ORIENTATION AU PRIVÉ

« Si l'histoire des services d'orientation commence au lendemain de la Première Guerre mondiale, la réflexion sur leur nécessité est bien antérieure et trouve son origine dans les changements économiques et sociaux de la fin du 19<sup>è</sup> siècle. L'histoire de l'orientation est en fait la résultante de plusieurs histoires qui interagissent : histoire économique et sociale, histoire de la scolarisation et de l'appareil scolaire, histoire des structures administratives, histoire de la psychologie, histoire des idées et celle des pratiques... »<sup>10</sup>.

Tout au long de la crise sanitaire de la Covid-19, le parallèle a été effectué de nombreuses fois avec les périodes de guerre. La différence y est majeure, du fait que les nations doivent s'unir pour combattre une menace commune, au lieu de combattre entre elles. La similitude est dans l'ampleur quasi sans précédent des impacts socio-économiques, telle une coupure entre ce qu'était le monde d'hier et ce que sera le monde de demain. Des pans complets de nos secteurs d'activité économique se sont effondrés, temporairement ou de manière plus permanente, difficile de le dire. L'heure est à l'adaptation constante et la « réinvention » des façons de travailler, d'étudier, de concilier les rôles de nos unités familiales, de vivre nos rapports sociaux et, surtout, de continuer à nous développer, à actualiser nos potentiels, à nous épanouir et à continuer de donner un sens à notre vie.

Ainsi, de manière encore plus marquée en cette période de crise, la pertinence sociale des conseillers

Février 2022

Milot-Lapointe, F., Savard, R. et Le Corff, Y. (2016). Effet du counseling de carrière sur la santé mentale : utilisation d'une méthode du changement clinique. Revue canadienne de counseling et de psychothérapie/Canadian Journal of Counselling and Psychotherapy, 50(3), 278-289. <a href="https://cjc-rcc.ucalgary.ca/article/view/60980/pdf">https://cjc-rcc.ucalgary.ca/article/view/60980/pdf</a>

Huteau M., (mars 1999). L'évolution du rôle et des méthodes des conseillers d'orientation des années 1920 à aujourd'hui. Revue Questions d'orientation. N°1, pages 13-24.
<a href="http://propos.orientes.free.fr/dotclear/public/Huteau M. L evolution du role et des methodes des conseillers d orientation des années 1920 a aujourd hui Le Mans septembre 1998 7 p.pdf</a>

d'orientation prend tout son sens, puisqu'elle aide les individus à s'adapter aux nouvelles réalités du marché du travail.

Pour traiter des enjeux sociaux de l'intervention en orientation, nous débuterons avec les indices généralement reconnus pour évaluer la santé ou le mieux-être d'une société. Ensuite, nous aborderons le rôle central du travail dans l'atteinte de ce mieux-être personnel et collectif. Ceci nous permettra finalement de présenter un portrait de la situation psychologique de la société québécoise.

# 3.1. LES INDICATEURS DE BIEN-ÊTRE D'UNE SOCIÉTÉ

Au-delà d'indicateurs strictement économiques, tel le produit intérieur brut (PIB), de nombreux rapports de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) visent à mesurer le bien-être des sociétés. Dans un rapport publié en 2020, qui se base essentiellement sur des données de 2018, nous retrouvons onze dimensions clés à la rubrique visant à mesurer le bien-être actuel des pays membres. Six de ces dimensions sont directement reliées au travail des conseillers d'orientation, dont 1) le travail et la qualité de l'emploi, 2) la santé, 3) les connaissances et compétences, 4) le bien-être subjectif, 5) l'équilibre travail-vie et 6) les liens sociaux<sup>11</sup>. Au titre des ressources nécessaires pour le bien-être futur au Canada (rubrique du rapport canadien), nous notons deux thèmes pour lesquels la contribution des conseillers d'orientation est importante, soit 1) l'augmentation du niveau d'études des jeunes adultes et 2) la diminution du taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre<sup>12</sup>. Bien que le Canada, et par le fait même le Québec, fassent relativement bonne figure dans ces rapports, des efforts constants doivent être déployés pour maintenir et améliorer les conditions de vie de l'ensemble des groupes constituants notre société, d'autant plus que ces rapports portent sur des données et des résultats pré pandémiques.

#### 3.2. LE RÔLE CENTRAL DU TRAVAIL DANS LE MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

Même si le travail est trop souvent source de stress ou d'autres maladies, nous l'associons traditionnellement à la santé. Des recherches plus contemporaines démontrent un lien positif entre le fait de travailler et le maintien, voire l'amélioration, de la santé psychologique<sup>13</sup>. Tout comme le

OCDE. (2020). Comment va la vie? 2020 : Mesurer le bien-être (Extraits). Graphique 1.1. Le cadre de mesure du bien-être de l'OCDE. https://www.oecd.org/fr/sdd/Comment-va-la-vie-2020-r%C3%A9sum%C3%A9.pdf

OCDE. (2020). Comment va la vie au Canada? Le bien-être actuel. (Basé sur les statistiques de 2018 ou dernière année disponible). Tableau – Ressources nécessaires pour le bien-être futur au Canada, 2018 ou dernière année disponible. https://www.oecd.org/fr/statistiques/Better-Life-Initiative-country-note-Canada-in-French.pdf

Blustein, D. (2008). The role of work in psychological health and well-being: a conceptual, historical, and public policy perspective. American psychologist, Vol 63, no.4. <a href="https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/18473608/">https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/18473608/</a>

gouvernement y travaille, notamment par l'entremise de programmes d'aide à l'embauche de personnes handicapées, de personnes issues de l'immigration ou de minorités visibles, de travailleurs plus âgés, etc., le conseiller d'orientation accompagne les personnes de tout acabit dans leur intégration ou leur réintégration professionnelle ainsi que dans le développement d'autres projets visant à améliorer l'autonomie socioprofessionnelle.

Également, avec les avancées technologiques, les changements organisationnels des dernières années et le manque de main-d'œuvre dans plusieurs domaines, le développement des compétences des employés demeure au cœur des préoccupations des chefs d'entreprises plus que jamais. Le conseiller d'orientation joue un rôle important lié à cet enjeu de société. En effet, il accompagne fréquemment les individus dans l'identification de leurs compétences actuelles et celles qu'ils aimeraient développer dans le futur. Il aide ainsi les travailleurs à trouver des formations et des outils pour accroître leurs compétences et ainsi mieux répondre aux défis de l'entreprise pour laquelle ils œuvrent.

# 3.3. LES EFFETS DE LA PANDÉMIE SUR LA DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE DES QUÉBÉCOIS

L'effet négatif de la pandémie sur la santé mentale est rapporté au quotidien dans les médias par une multitude de spécialistes. Or, des statistiques font ressortir que les groupes les plus affectés sont d'abord les jeunes de 18 à 24 ans, ensuite les ménages touchés par un arrêt de travail et une diminution de revenus et, finalement, les travailleurs ayant un faible niveau de scolarité (secondaire ou moins)<sup>14</sup>.

Comme ces données l'indiquent, la détresse psychologique actuellement vécue est fortement associée à la relation individu-travail-formation. Au début de la pandémie, des travailleurs et des étudiants ont dû s'adapter à des façons différentes de travailler et d'étudier, des personnes ont perdu leurs emplois, des inquiétudes sont apparues sur la pérennité des entreprises, des remises en question ont surgi sur les choix professionnels et académiques, etc.

Maintenant, nous observons une fatigue et un épuisement des capacités d'adaptation chez plusieurs personnes. Cette fatigue occasionnée par la pandémie et par la pénurie de main-d'œuvre amène les gens à consulter. En effet, plusieurs tentent de se maintenir dans leur emploi et de retrouver un état de mieux-être au travail.

L'accent doit surtout être mis sur les moyens appropriés et efficaces à apporter pour réduire les effets

.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> INSPQ. (juillet 2020). COVID-19 - Pandémie, bien-être et santé mentale. (Données des sondages réalisés du 25 mars au 31 mai 2020). Sondages sur les attitudes et comportements de la population québécoise. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3037-sondage-sante-mentale-covid19.pdf

négatifs de cette crise, notamment au travail et à l'école. Ainsi, les conseillers d'orientation font partie de la solution en aidant les gens à reprendre du pouvoir sur leur vie et à s'adapter à leurs nouvelles réalités.

# 4. L'OPTIMISATION DE L'ÉQUITÉ INTERPROFESSIONNELLE ET FISCALE

Tel que présenté préalablement au point 1.4., le travail de collaboration qui a été nécessaire pour en venir à l'adoption et à la sanction par l'Assemblée nationale du projet de loi n°21 a été long et colossal. Rappelons qu'il était essentiel à l'époque, entre autres, de protéger le public des pseudo-professionnels de la relation d'aide qui faisaient trop souvent plus de tort que de bien. Dans cet effort de concertation, dix professions ont été pleinement reconnues comme étant liées à la santé mentale et aux relations humaines. Il s'agit des psychologues, des travailleurs sociaux, des thérapeutes conjugaux et familiaux, des conseillers d'orientation, des psychoéducateurs, des ergothérapeutes, des infirmières, des médecins, des orthophonistes et des audiologistes<sup>15</sup>. Comme le démontrent les sections qui suivent, malgré l'avancée importante que cet exercice laborieux à apporter, ce travail restera inachevé tant et aussi longtemps qu'une harmonisation des règles fiscales ne sera pas effectuée, et ce, afin d'atteindre une réelle équité interprofessionnelle et une optimisation des forces et spécialités de chacune.

#### 4.1. LE MEILLEUR APPARIEMENT DES BESOINS ET DES SERVICES PROFESSIONNELS DISPONIBLES

D'entrée de jeu, nous tenons à mettre en lumière un extrait du Guide explicatif produit par l'Office des professions en collaboration avec chacun des Ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines.

Le PL no 21 éclaire sur la particularité de chacune des professions, favorise une utilisation optimale des compétences dans une perspective interdisciplinaire et multidisciplinaire afin d'atteindre une plus grande efficience dans l'utilisation des ressources humaines et d'offrir des services de qualité à la population.<sup>15</sup>

Pour parvenir à cet objectif, les personnes doivent avoir une réelle liberté de requérir aux services d'aide dont elles ont besoin. Or, présentement cette liberté et l'objectif de recourir aux compétences de chaque professionnel lié par le PL-21 de manière optimale sont fortement altérés par des considérations fiscales, et par le fait même, financières.

Office des professions du Québec. (Décembre 2013). Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Guide explicatif. (Pages 11 et 17).

https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Systeme\_professionnel/Guide\_explicatif\_decembre\_2013.pdf

#### 4.2. L'IMPACT DE LA DISTRIBUTION INÉGALE DES INCITATIES FISCAUX

Il est reconnu que les incitatifs fiscaux ont un impact sur les choix et les comportements des individus. Pour cette raison, ils sont largement utilisés pour encourager des comportements reconnus comme favorable au mieux-être personnel et social<sup>16</sup>. Le crédit d'impôt pour activités des enfants, lequel vise à encourager les parents à investir dans des activités physiques ou des activités artistiques, culturelles ou récréatives pour améliorer le bien-être de ceux-ci, en est un bon exemple.

L'accord d'incitatifs fiscaux de manière disparate entre les diverses professions du domaine de la santé mentale et des relations humaines induit actuellement un biais dans le choix des services professionnels retenus par ceux qui en ont besoin. Malheureusement, cela compromet également la pérennité de nombreux cabinets de pratique privée de professionnels qui n'ont pas accès à ces avantages fiscaux, dont les conseillers d'orientation.

En cumulant l'économie de taxes à la consommation et les crédits d'impôt pour frais médicaux des deux paliers de gouvernement, c'est approximativement un écart de 50% du tarif chargé par les différents professionnels dont il est question, soit la somme de 5% de TPS; 9,975% de TVQ; 15% de crédit d'impôt fédéral et 20% de crédit d'impôt provincial.

À titre d'exemple, un psychologue ou un travailleur social qui charge 100\$ de l'heure donnera, selon certaines conditions, accès à une réduction de 35\$ d'impôt à son patient. Au bout du compte, il en aura coûté 65\$ de l'heure à celui-ci. Par contre, un conseiller d'orientation qui charge 100\$ de l'heure devra ajouter 15\$ de taxes, sans pouvoir offrir de reçu admissible aux crédits d'impôt. Dans ce cas, la facture au patient s'élèvera à 115\$. L'écart est ainsi de 50\$ de l'heure (115\$ - 65\$) entre les deux situations, soit la moitié du même taux horaire initial.

Note: Ce calcul des crédits d'impôt pour frais médicaux est simplifié pour les fins d'illustration. Il prend pour hypothèse que les « montants de base » de frais médicaux ont déjà été atteints. Au provincial, il s'agit de 3% du revenu familial net<sup>17</sup>. Au fédéral, il s'agit du moindre de 2 397 \$ ou de 3% de revenu individuel net<sup>18</sup>. De plus, le calcul ne tient pas compte des crédits d'impôt remboursables supplémentaires offerts aux familles à plus faibles revenus ni de l'abattement du Québec de la déclaration d'impôt fédéral.

Institut national de santé publique. (Mai 2009). Le recours aux incitatifs et la promotion de sains comportements alimentaires : le cas de la malbouffe. Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé. <a href="https://www.ccnpps.ca/docs/Incitatifs">https://www.ccnpps.ca/docs/Incitatifs</a> Fr PDF.pdf

Revenu Québec. (2020). Annexe B – Allègements fiscaux. Déclaration de revenus 2020. https://www.revenuquebec.ca/documents/fr/formulaires/tp/2020-12/TP-1.D.B%282020-12%29.pdf

Agence du revenu du Canada. (2020). Déclaration de revenus et de prestations 2020. https://www.canada.ca/content/dam/cra-arc/formspubs/pbg/5005-r/5005-r-20f.pdf

En plus du biais financier évident, une telle disparité de traitement provenant du gouvernement induit un biais subjectif au client quant à la pertinence et la reconnaissance de la profession de conseiller d'orientation, d'où l'urgence de s'y attarder et de corriger la situation.

### 4.3. L'EXONÉRATION DE TVQ ET LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR FRAIS MÉDICAUX

Selon le site Internet de Revenu Québec : « Les fournitures exonérées sont des fournitures auxquelles la TPS et la TVQ ne s'appliquent pas. Vous ne devez donc pas percevoir ni payer de taxes sur ce type de fourniture »<sup>19</sup>. Cinq exemples de fournitures exonérées sont présentés. Le troisième correspond à « la prestation de la plupart des services de santé, d'enseignement, de garde d'enfants et d'aide juridique ». Or, la reconnaissance de l'orientation comme un domaine de la psychologie ne date pas d'hier. « L'histoire des services d'orientation et de leurs pratiques est longue et riche - le métier de conseiller est le plus ancien des métiers de la psychologie »<sup>20</sup>. Il est difficile de s'expliquer la taxation d'un tel service, si ce n'est par le fait que la place de l'orientation dans le secteur privé était marginale par le passé. Aujourd'hui, les personnes de tout âge ont conscience de l'impact du travail sur leur santé ainsi que sur leur mieux-être et celui de leur proche, d'où l'accroissement notable du recours à des services privés d'orientation.

Or, pour le particulier, l'important est de recevoir le service le plus efficient pour répondre à son besoin précis et maximiser son bien-être. À ce titre, par sa finalité plus concrète, la démarche d'orientation est généralement beaucoup plus courte et ciblée que d'autres types de démarches.

Finalement, en plus de provoquer une iniquité financière par l'attribution partiale d'incitatifs fiscaux, le gouvernement nuit à la juste reconnaissance de la pertinence sociale et professionnelle des conseillers d'orientation dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

Revenu Québec. (2021). Fournitures exonérées. Site Internet de revenu Québec. (Consulté le 03-02-2021). <a href="https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/taxes/tpstvh-et-tvq/regles-de-base-relatives-a-lapplication-de-la-tpstvh-et-de-la-tvq/types-de-fournitures/fournitures-exonerees/">https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/taxes/tpstvh-et-tvq/regles-de-base-relatives-a-lapplication-de-la-tpstvh-et-de-la-tvq/types-de-fournitures/fournitures-exonerees/</a>

Huteau M. (mars 1999). L'évolution du rôle et des méthodes des conseillers d'orientation des années 1920 à aujourd'hui. Revue Questions d'orientation. N°1, pages 13-24.
<a href="http://propos.orientes.free.fr/dotclear/public/Huteau M. L evolution du role et des methodes des conseillers d orientation des années 1920 a aujourd hui Le Mans septembre 1998 7 p.pdf</a>

# **CONCLUSION**

Professionnels de la relation individu-travail-formation, les conseillers d'orientation ont un impact sur la santé mentale et physique des gens en les aidant à faire des choix cohérents avec leurs besoins. Ainsi, par le PL 21, les conseillers d'orientation sont des professionnels à part entière du domaine de la santé mentale et des relations humaines. Ils sont au cœur des enjeux de santé mentale de la population et des enjeux socio-économiques post-pandémiques liés à la motivation et au maintien en emploi et aux études, à l'orientation et la réorientation de carrière ainsi qu'à l'optimisation de la capacité d'adaptation des individus.

Tel que nous l'avons démontré précédemment, l'accord non uniforme d'incitatifs fiscaux reliés aux services des diverses professions du domaine de la santé mentale et des relations humaines occasionne un biais important dans le choix des services professionnels retenus par ceux qui en ont besoin. Cela fait en sorte que plusieurs individus n'iront pas chercher le service le mieux adapté à leur problématique, et ce, pour des raisons financières.

En plus du biais financier évident, une telle disparité de traitement provenant du gouvernement induit un biais subjectif au client quant à la pertinence et la reconnaissance de la profession de conseiller d'orientation, profession pour laquelle le Québec s'est pourtant montré innovateur par sa création. En effet, notre province fait figure de pionnière en matière d'orientation professionnelle. Alors que les quatorze pays membres de l'OCDE décidaient de se pencher sur la question au début des années 2000, le Québec avait déjà choisi d'ériger la profession de conseiller d'orientation (c.o.) en ordre professionnel (ou corporation) en 1963.

Ainsi, nous recommandons que les services offerts par les conseillers d'orientation au privé soient exonérés de la TVQ et qu'un crédit d'impôt pour la santé soit alloué à ceux qui auront déboursé pour ces services.